

L'éditorial
d'Arlette
Laguiller
 p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
 UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1935 - 2 septembre 2005 - prix : 1 €

Les incendies de la honte

Cynisme
et hypocrisie
des responsables

p. 2, 3 et 4

Éducation

Les
carences
de la
rentrée p.9

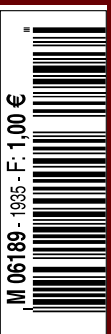
Aviation

Accidents,
contrôles
et course
au profit p. 12

Emplois, salaires, précarité...

Pour une rentrée de luttes

p. 11



Sommaire

Leur société

- P.5**
- Pétrole : baratin et profits des compagnies
 - Rouler moins vite, le gouvernement remballé son projet
 - Chirac et le patrimoine économique
 - Vingt ans de réflexion au Parti Socialiste

Logements

- P.4**
- La passivité coupable de la mairie de Paris
 - À Alfortville la mairie expulse des familles
- P.10**
- Téléphonie mobile, ententes sur le dos des usagers
 - Les transports publics : entente entre Vivendi et les autres
 - Le courant trop cher pour les gros consommateurs

Tribune

- P.4**
- Oui, ce sont des incendies criminels

Dans le monde

- P.6**
- Israël-Palestine : Gaza évacuée, pour les Palestiniens rien de réglé
 - Egypte : succès des travailleurs de l'amiante
- P.7**
- Congo-Brazzaville : l'affaire des « disparus du Beach »

Il y a 25 ans

- P.8**
- La grève de Gdansk

Enseignement

- P.9**
- La précarité des emplois s'aggrave
 - Enseignement ou garderie

Dans les entreprises

- P.11**
- Appel des syndicats à des luttes à la rentrée
 - SNCF : Intéressement
 - Desmazières - Lesquin

Transports aériens

- p.12**
- Une liste noire pas inquiétante pour les profiteurs
 - Accidents et course au profit

• Sarkozy

Un numéro qui donne la nausée

Après les incendies meurtriers qui ont tué en quelques jours à Paris vingt-quatre mallogés, le personnel politique de la bourgeoisie française montre son vrai visage. Il y a les hypocrites qui, la main sur le cœur, jurent « c'est pas nous, c'est les autres », en oubliant qu'au gouvernement comme à la mairie de Paris droite et gauche ont alterné et portent une égale responsabilité dans la situation qui oblige des milliers de gens, le plus souvent des

familles de travailleurs immigrés, à s'entasser dans des bâtiments insalubres et dangereux. Mais il y a aussi ceux qui ne se donnent même pas la peine d'avoir l'air touchés, et pour qui la matraque est la solution à tous les problèmes.

Dans la foulée des déclarations de Sarkozy annonçant qu'il allait faire fermer « ce type d'établissement », la Préfecture de Police a annoncé le 30 août qu'elle allait procéder à « l'éva-

cuation des immeubles et des squats les plus dangereux », et qu'elle avait déjà « procédé ce jour à l'évacuation du squat de la rue du Chalet, dans le dixième arrondissement ».

Si des centaines de travailleurs s'entassent dans ces squats, ce n'est pas pour ne pas payer de loyer. C'est parce qu'ils n'ont pas trouvé de logement abordable. La seule solution humaine à ce problème serait de les reloger décemment, pas de les expulser,

même (et ce n'est pas assuré) en leur offrant des abris provisoires. D'autant qu'en ce domaine le provisoire peut durer très longtemps.

Mais ce n'est évidemment pas cela la préoccupation de Sarkozy. Ce qui l'intéresse, pour flatter la fraction la plus réactionnaire de l'électorat, c'est de montrer qu'il est capable de recourir à des solutions musclées.

Du muscle, peut-être, mais du cœur, sûrement pas !

• Logement

Les loyers grimpent par l'ascenseur, les salaires par l'escalier

Bien que l'année ne soit pas terminée, on estime déjà à 4,7 % en moyenne pour 2005 la hausse des loyers des logements appartenant à des propriétaires particuliers. C'est l'évaluation qu'en fait l'Union nationale de la propriété immobilière, qui les représente, à partir de la tendance des six premiers mois de l'année. Le constat de la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM) va dans le même sens, avec une augmentation de 3,5 % pour le pre-

mier semestre. C'est à peu près la même hausse qu'en 2004 et un peu plus qu'en 2003. Et de toute façon, tous ceux qui ont eu à se loger ou se reloger le savent bien, cela fait des années que cela dure.

La tendance, très favorable aux propriétaires petits et gros, repose sur l'extrême insuffisance des logements à louer, qui tire l'ensemble du marché vers la hausse. Et, en ce qui concerne les logements sociaux, ou prétendus tels, là aussi on constate

de plus en plus des loyers prohibitifs, avec des charges de plus en plus lourdes.

Les plus riches s'en sortent, comme toujours, mais même les « classes moyennes » ont de plus en plus de mal. Bien des travailleurs doivent aller chercher dans des banlieues lointaines des logements relativement abordables, où ils reperdent en frais – et en temps de transports – ce qu'ils gagnent en loyers. Quant aux plus démunis, pour eux ce sont les taudis,

parfois mortels, et même le retour des bidonvilles.

Les hausses des loyers sont sans commune mesure avec l'inflation en général, et avec l'augmentation des salaires en particulier.

Mais si les travailleurs n'ont sans doute pas directement les moyens d'imposer la construction de logements sociaux, ce qui est en leur pouvoir c'est d'obtenir des salaires suffisants pour se loger décemment.

André VICTOR



Construction d'appartements "de prestige" avec des prix... "de prestige" !

• Brèves de comptoir

La tournée de la patronne

La nouvelle présidente du Medef, Laurence Parisot, a livré au *Figaro* quelques réflexions définitives : « La France doit travailler plus » (sans qu'il soit question d'embauches, ni d'augmentations de salaires) ; c'est une honte de proposer des reclassements en Roumanie à des salaires de misère, il suffirait de supprimer l'obligation de proposition de reclassement

pour ne plus voir de telles choses ; la précarité du travail doit être généralisée puisque « la vie, la santé et l'amour sont précieuses ».

Et puisque que l'entreprise doit « réenchanter le monde », la présidente du Medef c'est Mélusine... ou Mets l'usine en grève ?

Paul GALOIS

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprises
du 29 août



Après l'incendie du boulevard Vincent-Auriol à Paris qui a fait 17 morts dont 14 enfants, Chirac, Villepin, Borloo, Delanoë se sont empressés d'accourir auprès des survivants ou de faire des déclarations apitoyées. Pourtant ces hommes-là, Chirac, l'ancien maire de Paris, comme Delanoë, maire socialiste depuis quatre ans, sont responsables de l'incurie qui a conduit à ce drame. Un autre incendie dans le

troisième arrondissement de Paris a fait 7 morts.

La plupart des familles qui vivaient dans l'immeuble du boulevard Vincent-Auriol avaient été logées là, provisoirement leur avait-on dit à l'époque, en 1991, après avoir campé quatre mois sur le chantier de la Bibliothèque de France. Le président de la République était alors Mitterrand, le chef du gouvernement était socialiste, le maire de Paris s'appelait Chirac. Durant ces quatorze années, bien des choses ont changé. Chirac est devenu président, la gauche et la droite ont alterné au gouvernement, la mairie de Paris a été gagnée par le Parti Socialiste, mais rien n'a été fait pour offrir une solution définitive à ces familles, qui vivaient dans un immeuble de plus en plus vétuste. Comme si reloger les occupants d'un immeuble de six étages était, dans une ville comme Paris, un problème insurmontable. De même que rénover tous les immeubles vétustes de Paris.

En avril dernier, après les 24 morts de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra, les déclarations n'avaient pas manqué pour dire qu'il ne fallait plus revoir cela. Mais ce n'était que des discours pour la galerie.

Delanoë s'est plaint de ce que le gouvernement laissait les municipalités supporter toute la charge de ces problèmes. Et c'est vrai que ni Villepin, ni Raffarin, ni aucun de leurs prédécesseurs depuis des années (y compris ceux qui se disaient de gauche) n'ont fait quoi que ce soit pour procurer des logements décents aux mal-logés.

Mais lui, Delanoë, qu'a-t-il fait ? N'avait-il aucun moyen d'agir depuis quatre ans ? Que représente le relogement de quelques centaines de familles, par rapport aux sommes énormes dépensées pour la promotion des Jeux Olympiques de 2012 à Paris ? Ou au

Les larmes des responsables

coût des travaux pour transformer chaque été les quais de la Seine en « Paris plage », ou encore pour créer en ville des centaines de kilomètres de pistes cyclables, utiles peut-être, mais pas prioritaires par rapport aux urgences ?

Il manque à Paris des milliers de logements accessibles aux travailleurs, en particulier à ceux dont les revenus sont les plus faibles et qui n'ont pas accès à la location commerciale privée. Construire pour les plus démunis, ou réhabiliter complètement pour ces hommes et ces femmes des immeubles anciens, n'intéresse pas les pouvoirs publics. Et la mairie de Paris, dirigée par un socialiste appuyé par des Verts et le PCF, comme la plupart des mairies de grandes villes, raisonne de la même manière. Elle avait de l'argent pour financer le projet « Paris 2012 », auquel était associé le milliardaire Lagardère. Elle a fait passer ce projet, qui n'intéressait que les tour-opérateurs, les chaînes d'hôtels et les grands restaurants, avant les conditions dans lesquelles vivent les habitants de tous les immeubles vétustes.

Les 24 morts de l'hôtel Paris-Opéra avaient été suivis de bien des discours pleins de compassion, il y a quatre mois. Et rien n'a été fait ensuite. Qui nous garantit que les familles des 17 morts du boulevard Vincent-Auriol et des 7 morts du dernier incendie dans le 3^e arrondissement auront droit à autre chose qu'à des promesses non tenues ? Combien de morts faudra-t-il encore pour que les pouvoirs publics prennent des mesures pour assurer un logement décent à toutes ces familles et à toutes les autres dans la même situation ?

Il y a bien des immeubles et des cas semblables à Paris. Les propriétaires, lorsqu'ils sont privés, ne font aucuns travaux sérieux et attendent que l'immeuble soit déclaré vétuste et dangereux, et que ce soit alors la police qui expulse les locataires. Les propriétaires peuvent alors revendre l'immeuble au prix du terrain, ce qui à Paris vaut une mine d'or.

Et cela en toute impunité, sous le regard indifférent d'hommes politiques qui n'ont de larmes qu'à cause de la fumée.

Arlette LAGUILLER

• Incendie en série

Ce n'est pas une fatalité !

À Paris, après l'incendie en avril de l'hôtel-taudis de la rue de Provence puis, le 25 août, de l'immeuble insalubre du boulevard Vincent-Auriol, mardi 28 août, dans le 3^e arrondissement, c'est un immeuble vétuste qui flambait. Tous étaient habités par des travailleurs africains. Plus de cinquante d'entre eux sont morts carbonisés ou asphyxiés, dont une majorité d'enfants. Une peur légitime s'empare des familles de travailleurs immigrés qui vivent dans ces brasiers en puissance : taudis, bidonvilles, foyers, logements surpeuplés, hôtels meublés...

On ne peut pas rester inactif face à

cette horreur. Plusieurs mobilisations de soutien aux travailleurs africains se sont déjà déroulées dans les jours qui ont suivi ces incendies meurtriers. Il faut que le rassemblement du jeudi 1^{er} septembre et la manifestation du samedi 3 septembre soient les plus massifs possible pour crier notre colère et notre indignation et pour exiger que les travailleurs immigrés ne soient pas parqués comme du bétail mais logés décemment, pour imposer aux pouvoirs publics la construction immédiate de logements sociaux et la réquisition des logements vides.

Face aux incendies d'immeubles vétustes meurtriers, la colère et l'indignation doivent se faire entendre.

Soyons nombreux à manifester !

Devant les incendies dramatiques qui ont frappé, en l'espace de quelques mois, les familles de trois immeubles insalubres, un rassemblement et une manifestation sont organisés par de nombreuses associations et organisations syndicales et politiques dont Lutte Ouvrière.

Rassemblement

Jeudi 1^{er} septembre à 18 heures

**Métro Quai-de-la-Gare,
boulevard Vincent-Auriol**

Manifestation

Samedi 3 septembre à 15 heures 30

Métro Quai-de-la-Gare

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Oui, ce sont des incendies criminels

À quelques jours de distance, à Paris, deux terribles catastrophes

Dix-sept morts, dont quatorze gamins, dans l'incendie du boulevard Auriol. Sans oublier la trentaine de blessés. L'escalier à courants d'air de l'immeuble a servi de torche. Les familles sorties brutalement de leur sommeil ont été livrées à un dramatique saut qui peut. Les familles sinistrées sont celles de travailleurs de sociétés de nettoyage, d'éboueurs de la ville de Paris, d'origine malienne ou ivoirienne.

Nouvel incendie et même scénario, dans la nuit de lundi 29 à mardi 30 août, qui a fait sept morts dans un autre immeuble vétuste de la capitale, lui aussi habité par des familles d'origine africaine.

La faute à « pas de chance » ? Non, la faute à la criminelle incurie de l'État. Les habitants des deux immeubles étaient acculés depuis des années à subir des conditions d'habitation du XIX^e siècle.

Les immeubles devenus brasiers avaient des planchers branlants et par endroits largement troués. Des fils électriques pendouillaient. En cas de pluie, l'eau traversait les plafonds... Qui plus est, l'immeuble du boulevard Auriol vibrerait parfois, sous l'ébranlement d'engins des chantiers voisins.

Car ce 20, Bd Vincent Auriol, était en plein dans la « ZAC Rive gauche », un immense périmètre livré depuis bientôt 20 ans aux démolisseurs puis bâtisseurs de la grande bibliothèque mais aussi de bureaux et logements de luxe. Quartier devenu riche et cher. Dans tout le secteur, il ne restait quasiment plus que deux blocs d'habitations anciennes. Les mêmes jouant dans la rue au pied d'immeubles ultra-modernes de France Télécom, du ministère de l'économie ou autre grande banque, pas de doute que ça faisait tache !

Si cet immense chantier de rénovation prouve quelque chose, c'est que le fric ne manquait pas pour bâtir. Du moins bâtir du luxe et du prestige. Mais rien en revanche pour les familles ouvrières ballotées depuis 1992 d'un logement de fortune à l'autre, sur le même périmètre. Elles ont dû occuper d'abord un terrain SNCF. Après des mois de combat dans le cadre de divers collectifs, elles ont été successivement relogées un peu plus loin, dans un immeuble désaffecté, face à un ancien centre de tri postal. Puis certaines, dans l'immeuble devenu brasier. Une solution provisoire, qui dure depuis plus de 10 ans. À se demander si on ne serait pas confrontés à une affaire de promoteurs véreux qui financent des incendiaires pour faire déguerpir des locataires.

Quant aux habitants de l'immeuble du 3^e arrondissement, ils attendaient de la même façon un relogement, promis à certains... depuis 20 ans. Et eux, n'avaient même pas l'eau au robinet !

Face au drame de vendredi dernier, Chirac et sa clique pleurent. Le maire de

Paris idem. Plus jamais ça, disent-ils. Avec les mêmes postures qu'en avril dernier, après l'incendie d'un hôtel meublé du quartier de l'Opéra, faisant 24 morts. Depuis, rien.

Aujourd'hui, Borloo propose aux sinistrés un relogement en « hôtels sociaux »... comme celui précisément qui a brûlé il y a 5 mois. Sarkozy, lui, a la bassesse de parler de « tout un tas de gens, qui n'ont pas de papiers pour certains et s'amusent à Paris... ». Si en tisonnant un peu, il récupérerait quelques voix de xénophobes ! Précisons que « ces gens » sont des salariés qui font un travail dur mais ne gagnent pas de quoi se loger correctement. La mairie de Paris recense toujours plus de 1 000 bâtiments dangereux, soit 20 000 foyers. Et par ailleurs, quelque 102 500 demandes de logement en souffrance. Mais l'action des pouvoirs publics, de droite ou de gauche, s'arrête aux recensements.

Pour le reste, la tâche de replâtrage est dévolue à des associations caritatives, qui se voient confier par l'État la gestion d'immeubles pourris. L'association de l'abbé Pierre, Emmaüs, se retrouve ainsi sur la sellette, car c'est elle qui avait obtenu un bail de 50 ans pour assumer, tant bien que mal, la gestion du taudis Vincent Auriol. Mais les seuls coupables, les seuls criminels doit-on dire, ce sont les responsables de l'État. Leur refus de consacrer l'argent nécessaire à la construction de logements sociaux à prix abordable, pour mieux arroser le monde patronal sous prétexte d'aider l'emploi, a ses conséquences meurtrières. Et il est parfaitement indigne de parler d'« impuissance des pouvoirs publics à prévenir ces catastrophes ». L'État et ses responsables ont tous les moyens, financiers ou juridiques, pour construire ou, en attendant, réquisitionner ce qu'il faut d'appartements vacants. Il n'en manque pas dans Paris et la banlieue bourgeoise.

Parmi les familles sinistrées, et bien au-delà parmi les travailleurs, c'est la colère et la révolte. Pour l'heure, les rescapés du boulevard Auriol restent volontairement ensemble, regroupés dans un gymnase, pour exiger un relogement définitif. Nous sommes totalement solidaires d'eux. Dans un monde au service des plus riches, où la course au profit passe avant les vies, nous sommes tous concernés par la défense de nos conditions de travail et d'existence au premier rang desquelles le logement. Nous devons être nombreux, très nombreux, à la manifestation dont le DAL (Droit au Logement) a pris l'initiative, samedi 3 septembre à Paris. Nous faire craindre est la seule façon que les choses bougent.

Lydie GRIMAL

Logements

• Logements insalubres à Paris

La passivité coupable de la mairie

Après le nouvel incendie meurtrier de l'immeuble du III^e arrondissement de Paris, Jean-Yves Mano, adjoint au logement à la mairie de Paris, a fait des déclarations dans lesquelles il tentait de dégager la mairie de Paris de ses responsabilités dans les drames qui viennent de survenir. Pourtant, il a dû reconnaître que, à ce jour, sur Paris même, « mille immeubles ont été recensés comme insalubres, la moitié d'entre eux avec une insalubrité extrêmement sérieuse, et 500 immeubles que nous souhaitons pouvoir sortir de l'insalubrité ».

Il s'agit d'immeubles nécessitant des travaux importants à réaliser pour répondre aux conditions de confort et d'hygiène élémentaires. Mais ni plus importants ni plus onéreux que tous les chantiers et travaux que les socialistes ont entrepris dans Paris depuis mars 2001, date à laquelle Delanoë a succédé à Tiberi à la tête de la mairie de Paris. En l'espace de quatre ans, rien n'a été fait pour que disparaissent les logements insalubres : selon l'association Droit au Logement, il y avait 700 immeubles définis comme insalubres en novembre 2001 alors qu'aujourd'hui, selon les chiffres de Mano, il y en a encore plus !

En fait, comme Chirac et Tiberi avant Delanoë, comme le gouvernement Jospin avant celui de Villepin, le logement des plus pauvres dans la capitale est le cadet des soucis des politiciens. En janvier 2002, Marie-Noëlle Lienemann, à l'époque ministre socialiste du Logement dans le gouvernement Jospin, se félicitait des dispositions du « Plan d'éradication de l'habitat indigne » qu'elle avait inauguré peu de mois auparavant. Elle venait de compléter ledit plan par un décret faisant obligation aux propriétaires d'immeubles insalubres de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité du logement sur le plan de la sécurité physique des occupants. Le décret est resté lettre morte. En revanche, une loi plus ancienne, de juillet 1970, autorisant l'État à exproprier les immeubles considérés comme insalubres (avec versement d'indemnités aux propriétaires privés) continue d'être utilisée pour

expulser des familles occupantes... sans aucune obligation légale de les reloger sur-le-champ mais seulement de mentionner « les offres de relogement faites aux occupants ». Et cette loi-là, les socialistes au gouvernement n'y ont rien changé.

L'hypocrisie des occupants actuels de l'Hôtel de Ville de Paris n'a rien à envier à celle de leurs prédécesseurs. Ces derniers, par la bouche de Claude Goasguen, président du groupe UMP au Conseil municipal de Paris, osent prétendre qu'ils n'y sont pour



rien et clament : « En quatre ans, ils n'ont rien fait ». La majorité actuelle rétorque que tout est de la faute de la droite qui en vingt-quatre ans, de 1977 à 2001, n'a pas levé le petit doigt pour résoudre ce problème. Les uns et les autres ont raison en un sens, rien n'a effectivement été fait... et sont, devant les morts qui s'accumulent, aussi indécentes que méprisables de tenir de tels propos pour se dédouaner de leurs propres responsabilités.

Le logement est pourtant plus qu'une priorité, une véritable urgence pour de nombreuses familles vivant dans des taudis innommables, dans une capitale qui prétendait accueillir brillamment les Jeux Olympiques. Mais exproprier ceux qui font leur beurre avec ces galetas, démolir, reconstruire, restaurer de fond en comble, voilà ce qu'il est impossible d'attendre des politiciens de gauche comme de droite qui disposent ou disposaient du pouvoir de décision que confère la possession de la mairie de Paris.

Lucienne PLAIN

• Alfortville (Val-de-Marne)

La mairie socialiste expulse des familles et mure un immeuble

À Alfortville, le 8 juillet dernier, quelques dizaines de familles mal logées ont été expulsées de la résidence Grunebaum-Ballin qu'elles occupaient depuis deux semaines. Entassées parfois depuis des années dans de vieux hôtels meublés, véritables taudis insalubres, leurs demandes de relogement étant rejetées, ces familles avaient occupé cette ancienne résidence pour personnes âgées, vide depuis plusieurs mois. Pour seule réponse, l'OPAC du Val-de-Marne et la mairie d'Alfortville engageaient une procédure d'expulsion devant le tribunal.

La police intervenait alors pour déloger les habitants et le bâtiment de 600 m² habitables, composé de studios en parfait état, était muré. La mairie socialiste tentait alors de

justifier cette mesure par un prétendu projet de transformation de la résidence en maison médicalisée pour personnes âgées. Mais avant que cette éventuelle transformation ne connaisse seulement un début de réalisation, au moins deux ans s'écouleront, période pendant laquelle le bâtiment aurait pu servir d'hébergement provisoire correct pour ces familles attendant que des logements leur soient proposés.

Au lieu de cela, après avoir été chassées, elles sont retournées dans les gourbis insalubres et dangereux des marchands de sommeil, pour des loyers exorbitants. C'est inhumain et inacceptable !

Correspondant LO

• Pétrole

Le baratin du gouvernement, les profits des compagnies

Le prix des carburants n'en finit pas de progresser : en un an, 21 % pour le gazole, 35 % pour le fioul domestique, selon les chiffres officiels. Récemment, le gouvernement a évoqué une vieille recette : réduire la vitesse maximale sur autoroute. En août, Villepin avait argué de l'économie que cela représenterait pour la collectivité. Là, les ministres de l'Industrie, François Loos, et des Transports, Dominique Perben, ont repris en chœur cette idée. « Si on réduit la

vitesse de 15 km/h, le prix du plein reste le même qu'avant la hausse des prix du pétrole », a dit Perben sans rire... et sans remarquer qu'il proférait une énormité !

Plus sérieux, mais guère évoqués par les ministres, sont les résultats des compagnies pétrolières. Ils étaient déjà excellents en 2004. Au vu du premier semestre 2005, ils promettent d'atteindre de nouveaux records.

Sur les six premiers mois de l'année 2005, la hausse est, en

	Total	BP	Exxon Mobil	Chevron Texaco	Shell
2003	8,8	10,3	21,5	7,2	12,5

moyenne, de 30 %. Et le gouvernement n'envisage surtout pas de toucher à un centime des bénéfices d'un groupe français prospère comme Total.

Mais, selon une vieille

recette, on cherche à culpabiliser le consommateur. Pendant ce temps-là, les compagnies tirent le meilleur parti de la hausse des cours qu'elles organisent, et l'État n'est pas en reste.

Michel BONDELET



• Rouler moins vite pour alléger la facture

Le gouvernement reballe sa fausse solution

Le gouvernement vient de faire marche arrière sur l'idée de ramener la vitesse limite sur les autoroutes de 130 à 115 km/h afin de réduire la consommation des véhicules et de compenser ainsi – du moins le prétendait-il – la hausse des prix de l'essence.

Il est vrai que la flambée des prix du carburant – de 20 à 25 % depuis le début de l'année – provoque la grogne de nombreux automobilistes, sur-

tout chez ceux qui, habitant en banlieue ou à la campagne, n'ont pas d'autre solution que de prendre leur véhicule pour se déplacer.

Or, comme Villepin l'a rappelé, il n'est pas question que le gouvernement diminue les taxes – TIPP et TVA – qui pèsent pourtant lourdement sur les tarifs des carburants. S'il n'ose pas l'avouer, l'augmentation des prix du pétrole constitue même une aubaine pour le gouvernement

puisque, les taxes perçues sur les produits pétroliers augmentant proportionnellement, vont lui rapporter une petite fortune.

L'idée de réduire la vitesse sur les autoroutes pour alléger la facture d'essence, à défaut d'être une solution, avait l'avantage de déplacer la discussion sur un autre terrain.

Seulement le leurre n'a pas fonctionné. Cette mesure a d'abord soulevé l'hostilité des automobilistes, notamment de

ceux qui, confrontés aux embouteillages quotidiens, roulent déjà bien en dessous de 130, et même de 115 km/h. Mais ce projet a aussi provoqué des réactions au sein même de la majorité. « Il faut se méfier des fausses bonnes solutions, des fausses bonnes idées », déclarait le porte-parole de l'UMP, un proche de Sarkozy trop content de pouvoir glisser une peau de banane sous les pieds de Villepin et de ses amis. « Après la TIPP flottante,

voilà la vitesse flottante », ironisait-on dans les rangs de l'UDF, avant d'ajouter : « Si le prix du baril double, va-t-on limiter la vitesse à 60 km/h sur les autoroutes ? »

Du coup, pour calmer le jeu, Villepin a décidé de reballer son projet. Quant aux automobilistes, ils doivent toujours faire face à l'augmentation des prix... et des taxes sur le carburant !

Roger MEYNIER

• Chirac et le patriotisme économique

Patrons, je vous offre des milliards d'euros... français

Chirac, accompagné d'une brochette de ministres, s'est déplacé à Reims le mardi 30 août pour annoncer en grande pompe la création d'une « Agence française de l'innovation industrielle ».

Il a ainsi donné le coup d'envoi à « un grand projet industriel pour les dix ou quinze prochaines années », annonçant « un effort inédit » pour « conquérir de nouvelles positions et nous placer aux avant-postes de l'innovation industrielle et de la recherche ». Rien que ça. Le problème, c'est qu'on a l'impression d'avoir entendu cette chanson de multiples fois. Encore une « Agence », dotée de quelques milliards de fonds publics (deux milliards pour les deux prochaines années) qui seront dilapidés au profits de quelques patrons en mal de subventions. Les heureux élus seront, par exemple, les pauvres industriels de la téléphonie (un projet de téléphonie mobile de troisième génération sera ainsi subventionné), ceux de l'informatique et d'internet. Sans oublier les patrons des biotechnologies, comme celui de Cristal Union de Reims que Chirac a tenu à féliciter. Ce patron, présenté comme « agriculteur », est en fait un

industriel, président d'une des plus importantes sociétés sucrières du pays (le sucre Daddy), maire, conseiller général, président de la communauté de communes, qui a donc réussi à faire financer son usine de biocarburant à base d'alcool de betterave,

de maïs ou de blé, par cette nouvelle agence.

En échange des milliards promis, les heureux bénéficiaires ont dû écouter la péroraison du président Chirac, les implorant de respecter un peu de patriotisme économique. « Il me paraît essentiel

que vous fassiez de l'Europe, et d'abord de la France, le terrain privilégié d'implantation de vos activités nouvelles. » « C'est votre devoir d'entreprises françaises », a-t-il solennellement proclamé. « Vous devez vous engager dans un nouveau partenariat avec la Nation. »

Mais les patrons en question ont écouté d'autant plus poliment que le fromage offert, comme aurait pu dire La Fontaine, valait bien cette leçon de morale sans conséquence.

Bertrand GORDES

• Parti Socialiste

Vingt ans de réflexion

Plusieurs ténors du PS avaient déjà annoncé leur intention d'être candidat en 2007. Maintenant il faut bien qu'ils commencent à dire en quoi ils se distinguent les uns des autres.

Jack Lang compte sur sa « bonne image », il distribue donc des cartes postales dédiées et des sourires.

Strauss-Kahn veut être réaliste (au sens du PS et du patronat), il propose donc d'augmenter la TVA, mesure qui frapperait en premier lieu les consommateurs les plus modestes et ferait encore régresser le niveau de vie des classes populaires. Il se pose ainsi en continuateur ouvert et sans complexe de la

politique antiouvrière des gouvernements socialistes précédents.

Laurent Fabius, en revanche, voudrait incarner une politique « ancrée à gauche », il l'a confirmé à France Inter mardi 30 août. Il nous dit avoir réfléchi à la politique menée par la gauche au pouvoir. Il n'y a pas réfléchi en 1984, lorsque, Premier ministre, il a commencé à personnifier l'aile la plus ouvertement propatronale du PS. Il n'y a pas non plus réfléchi lorsqu'il était ministre de Jospin et qu'il baissait les impôts des riches (par exemple en faisant passer de 40 à 26 % le taux d'imposition des stock-options,

ces cadeaux que la bourgeoisie fait à ses hauts cadres). Il n'y a même pas réfléchi lorsque la gauche, après avoir gouverné contre les travailleurs, a perdu le pouvoir en perdant quatre millions d'électeurs en avril 2002.

Mais, la concurrence pour la place de candidat aidant, l'illumination a fini par survenir et Fabius a maintenant compris : la gauche a négligé le pouvoir d'achat, le logement, la vie quotidienne de la population et c'est pour cela qu'une partie de l'électorat populaire s'est détournée d'elle. Cette révélation a été immédiatement suivie d'une autre, tout aussi frappante : c'est lui, Fabius, l'élu qui doit porter

cette bonne nouvelle et tous doivent se ranger sous sa bannière. Ainsi, en 2007, il serait en mesure de proposer non pas une simple alternance, ce que font, d'après lui, les autres leaders du PS, mais une véritable « alternative » et ne recommencerait pas les funestes erreurs du passé...

Si Fabius racontait ça à un cheval de bois, il récolterait une ruade. Mais à un congrès du PS, s'il arrive à persuader les caciques socialistes que c'est en disant cela qu'ils redeviendront ministres et qu'ils resteront maires ou députés, sait-on jamais...

Paul GALOIS

• Israël-Palestine

Gaza évacuée mais les droits des Palestiniens toujours méconnus

Il n'aura fallu que quelques jours pour que le mythe de la « trêve » consécutive à la fin de l'évacuation des colonies israéliennes de la bande de Gaza s'effondre devant la réalité.

Le 24 août, pénétrant dans le camp de Tulkarem, au nord de la Cisjordanie, une unité spéciale de l'armée israélienne tuait cinq Palestiniens, dont trois adolescents, justifiant cette opération sous le prétexte de rechercher un terroriste. La « réponse » à cette provocation ne s'est pas fait attendre. Le 28 août, l'attentat-suicide d'un Palestinien dans la gare routière de Beersheva, dans le Néguev, à proximité de la limite sud de la Cisjordanie, entraînait, outre la mort de l'auteur, une quarantaine de blessés parmi les nombreux passants.

Le gouvernement israélien n'a pas manqué, le jour même, de proclamer une fois de plus que, si la paix ne se fait pas, c'est la faute des Palestiniens puisque l'Autorité palestinienne ne ferait pas, selon lui, « les efforts nécessaires pour combattre le terrorisme ». Et de continuer l'édification de la « barrière de sécurité », le mur de 600 kilomètres qui enferme les Palestiniens dans leurs villages, transformant le moindre acte de la vie quotidienne, comme aller à la ville voisine, en un cauchemar constitué d'heures d'attente et de contrôles humiliants et risqués.

Et pendant que Sharon se félicitait de l'évacuation, finalement menée sans grande difficulté, des 8 500 colons du territoire de Gaza et des 500 autres colons de quatre colonies de Cisjordanie, sur les cent vingt existantes,

d'autres colons s'installaient à Maale Adounim, une zone d'occupation qui coupe quasiment la Cisjordanie en deux et compte déjà près de trente mille colons. Parallèlement, dans ce

ment rattachée à Jérusalem-Est, où vivent d'ores et déjà 200 000 Israéliens, isolant les quartiers palestiniens et rendant plus aléatoire pour le futur État palestinien le projet d'établir dans cette

palestiniens.

Bien sûr, le retrait de Gaza a valu au Premier ministre israélien l'opposition des colons, et même la démission de son ex-ministre des Finances Benjamin Netanya-

israélienne, qui était sans doute favorable au retrait de Gaza, en y voyant l'espoir de la paix, aurait donc bien tort de s'en remettre pour cela à Sharon. Face aux pressions des colons et de



Un jeune palestinien brandit le drapeau national face à une petite colonie juive évacuée en Cisjordanie. Mais pendant ce temps, la colonisation israélienne se renforce sur le reste du territoire occupé.

AFP

but, les habitants palestiniens du faubourg d'Al Azaria, à Jérusalem-Est, recevaient des ordres d'évacuation. On ne saurait mieux illustrer la politique du gouvernement israélien qui, en Cisjordanie, poursuit sa politique de colonisation au détriment de la population palestinienne et au mépris de la volonté de paix exprimée par la majorité des six millions d'Israéliens.

Une fois le projet d'extension de la colonie de Maale Adounim achevé, celle-ci sera physique-

ville sa capitale. Quant aux 220 000 habitants palestiniens de ces quartiers, ils se trouveraient confinés dans de véritables ghettos, privés de liberté de circulation, de travail, voire de terres.

Ainsi, l'évacuation de Gaza n'aura été de la part de Sharon qu'une occasion de faire la part du feu, tout en poursuivant l'annexion de fait d'une grande partie de cette Cisjordanie que l'armée israélienne occupe sans vergogne depuis 1967, au mépris des droits des habitants

hou, désireux de gagner les faveurs de la fraction de l'opinion de droite et d'extrême droite, opposée au retrait. Mais cette pression venant de sa droite sera désormais un argument de plus pour Sharon, pour déclarer face aux Palestiniens, ou face aux pressions internationales, qu'il lui est impossible d'évacuer la Cisjordanie où sont installés plus de 400 000 colons israéliens, alors que déjà les 8 500 colons de Gaza ne se sont laissés évacuer que de force.

La majorité de la population

l'extrême droite, il serait indispensible que s'exerce une pression venant, non seulement des Palestiniens, mais de la population israélienne elle-même, pour dire qu'elle en a assez de cette guerre permanente, insupportable pour les deux peuples. Et pour dire qu'aucune solution réelle, permettant aux deux peuples de vivre côte à côte, ne sera trouvée sans que soient reconnus les droits du peuple palestinien à un État véritable.

Eric TOLIAN

• Égypte

Un succès des travailleurs de l'amiante

Après une lutte de plus d'un an, les travailleurs d'une entreprise égyptienne, la société Aura Egypt, qui fabrique des produits amiantés, ont réussi à faire valoir leurs droits.

Depuis des années, des travailleurs se battent en Égypte contre les dangers occasionnés par la poussière d'amiante. Ces protestations ont fini par conduire le gouvernement, en décembre 2004, à interdire l'importation d'amiante, ainsi que la fabrication de produits en comportant. Ce décret comportait néanmoins de nombreuses exceptions, pour ne pas léser les

intérêts des industriels utilisant ce produit.

Mais avant même la parution du décret, en septembre 2004, le propriétaire d'Aura Egypt déclara qu'il ne pouvait poursuivre son activité. Il cessa de payer ses salariés et entama des procédures pour en licencier 70. Après des années de services pendant lesquelles ils avaient respiré de la poussière d'amiante, gravement malades pour nombre d'entre eux, ces travailleurs se retrouvèrent privés de toute ressource et d'assistance médicale, les cancers ou maladies causées par l'amiante

n'ayant pas été reconnus comme des maladies professionnelles.

La mobilisation des travailleurs d'Aura Egypt réussit à imposer au ministère du Travail qu'il leur verse six mois d'indemnités, de janvier à juin 2005, mais rien ensuite. Ils décidèrent donc, le 16 août, de faire grève en campant devant les portes de la Fédération des syndicats égyptiens, jusqu'à ce que leurs demandes soient satisfaites. Cela tombait mal pour le gouvernement, en pleine campagne électorale pour les élections présidentielles. Du coup,

ses représentants firent pression sur le propriétaire de l'usine pour qu'il négocie avec les travailleurs.

Après une semaine de grève, les salariés d'Aura Egypt ont finalement obtenu, le 24 août, que leur employeur leur paie les arriérés de salaire. Ils obtiennent aussi, en guise d'indemnités, deux mois de salaire par année de travail, payées moitié par le patron, moitié par le gouvernement. En outre, ils pourront passer un examen médical pour savoir s'ils ont contracté une maladie liée à l'amiante et, si c'est le cas, obtenir des compen-

sations pour cela.

Parmi les quelques centaines de travailleurs de l'entreprise, beaucoup sont malades à un degré ou à un autre, et 46 souffrent d'un cancer avéré. Il aura fallu cette lutte, et la campagne menée autour d'eux par des militants syndicaux d'opposition, pour imposer au gouvernement de prendre quelques mesures contre l'utilisation de l'amiante dans l'industrie égyptienne, où le mépris de la santé des travailleurs est la règle.

Marianne LAMIRAL

• Congo-Brazzaville - L'affaire des « disparus du Beach »

Parodie de justice avec la complicité de la France

Le 17 août, après trois semaines d'un simulacre de procès et d'une instruction bâclée, à Brazzaville, au Congo, la justice aux ordres du dictateur Denis Sassou Nguesso a acquitté quinze militaires de haut rang, généraux et colonels, et quelques sous-fifres. Tous étaient accusés d'avoir participé aux massacres de plus de 350 réfugiés congolais de retour dans leur pays, au port fluvial dit du « Beach », en 1999.

L'État congolais a seulement été condamné, pour la forme, à verser 10 millions de francs CFA (soit 15 000 euros) à chaque famille des seules 86 victimes reconnues ! Dans cette affaire dite des « disparus du Beach », Sassou Nguesso a reçu l'appui de la France pour éviter que toute la lumière soit faite sur ce massacre commis par les sbires d'un « dictateur ami ».

Le Congo-Brazzaville a connu, au cours des années 1990, trois guerres civiles : en 1993, 1997 et 1998, avec pour principal enjeu le contrôle de la rente pétrolière. Paris a été – et est toujours – le principal soutien de la dictature de Denis Sassou Nguesso, revenu au pouvoir en 1997, au prix de combats meurtriers et de massacres de populations civiles.

À l'époque, la compagnie pétrolière Elf Aquitaine et le gouvernement français avaient

financé l'armement des sinistres milices Cobras de Sassou Nguesso, pour que celui-ci reprenne le contrôle du pouvoir, l'objectif étant d'éviter que les puits de pétrole ne tombent sous le contrôle des compagnies pétrolières américaines, appelées par l'ancien président de la République, Pascal Lissouba.

Auto-proclamé président de la République et à peine installé au pouvoir avec l'aide de la France, Sassou Nguesso a déclenché une troisième guerre civile en 1998. Il a multiplié les offensives militaires en direction des régions du Sud-Congo, dans les quartiers sud de la capitale Brazzaville (Bakongo, Makélékélé), abritant des populations originaires du sud du pays. L'armée gouvernementale et les milices parallèles ont alors commis des massacres dans la région du Pool, du Niari, entraînant la fuite de plusieurs centaines de milliers de personnes vers la forêt équatoriale et les villages voisins en République Démocratique du Congo (Kinshasa).

C'est en mai 1999, au terme d'un accord entre le Congo-Brazzaville, le Congo-Kinshasa et le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), prévoyant le retour des réfugiés, que s'est déroulée l'affaire dite des « disparus du Beach ». Encadrés par le HCR, confiants dans les déclarations d'apaisement du pouvoir, les réfugiés congolais débarquèrent au port fluvial dit

du « Beach ». Mais là, l'armée et les milices les attendaient et les scindèrent en plusieurs groupes : militaires, femmes, hommes valides, et notamment des jeunes. Retirés des rangs, ces derniers furent transférés à la Direction des renseignements militaires et au palais présidentiel, puis disparurent. Probablement massacrés, comme bien d'autres civils.

Des témoins, des familles de disparus, regroupés en associations, ont alors porté plainte pour « génocide », « crimes de guerre », « crimes contre l'humanité », à l'encontre du dictateur congolais et de ses principaux hommes de main, le général Norbert Dabira et Jean-François Ndengue, chef de la police congolaise (en charge de la sécurité du port du Beach en 1999). La plainte a été déposée auprès du tribunal de grande instance de Meaux, en France. En effet les deux derniers dignitaires cités y ont une résidence secondaire et les familles de disparus se sont appuyées sur la législation internationale autorisant un tribunal français à poursuivre et à juger toute personne coupable, même hors de France, d'actes de torture ou de crimes.

C'est au cours d'un voyage privé que le général Dabira a été entendu par un juge d'instruction. Le chef de la police Ndengue, lui, fut même incarcéré quelques jours à la prison de la Santé en mars 2004. Preste-

ment libéré en pleine nuit, sur ordre exprès de l'Elysée, aussitôt il s'envola pour le Congo. Suite aux protestations de Sassou Nguesso, le gouvernement français intervint, dessaisissant le tribunal de Meaux de l'affaire et renvoyant celle-ci devant une juridiction congolaise, une manœuvre pour mettre un terme à toutes les poursuites judiciaires.

Le procès truqué de Brazzaville vient donc de prendre fin : les juges de Brazzaville étaient assistés... de « civils » en armes, tandis que les « accusés » venaient libres au tribunal, soutenus par leurs « fan clubs » et repartaient dans leurs grosses limousines. Les avocats de l'accusation étaient, eux, protégés par des gardes du corps. De nombreux témoins avaient subi des pressions morales et physiques et étaient même interdits

d'accès au procès. À ceux qui pouvaient y assister, on coupait la parole, tandis que les « accusés » pouvaient parler sans fin ! De nombreuses associations de victimes ont d'ailleurs refusé de participer à cette mascarade qui avait pour seul but avoué d'innocenter les coupables.

Le gouvernement français a donc tout fait pour étouffer l'affaire des « disparus du Beach ». La Chancellerie parisienne a même travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement congolais, car il fallait à tout prix protéger « les amis congolais » : le dictateur-président et ses hommes de main. Et cela afin de préserver les intérêts sonnants et trébuchants de « l'amitié franco-congolaise », même si celle-ci est entachée de sang.

René CYRILLE

La preuve du spaghetti, c'est qu'on le mange

Le Kansas a décidé que Darwin ne serait plus enseigné dans les écoles que « comme une théorie » : les enfants doivent avoir le choix entre Darwin et les théories dites du « dessein intelligent », nom pseudo-scientifique sous lequel se cachent les religieux. Et comme cette offensive réactionnaire se déroule au nom de la « liberté de pensée », des parents qui ont le sens de l'humour, prenant au mot le Bureau des affaires scolaires, ont alors réclamé que d'autres théories puissent être enseignées, telles que le « pastarafarianisme », une théorie intelligente à dessein, et qui explique

l'apparition de la vie par le recours à un Monstre Volant en forme de Spaghetti. Si, disent-ils, et comme celle du « dessein intelligent », cette théorie est basée sur la foi et n'a pas besoin de plus de preuves que la précédente, elle devrait être admise au même titre. Comme les bigots l'ont fait, ils menacent de faire appel à la loi.

En quelques jours, les sites internet américains se sont couverts de mails discutant sérieusement de cette théorie et le Bureau du Kansas a été submergé de demandes similaires.

Après tout, les spaghettis, eux au moins, ils existent !

Alain LECAIRE



Des miliciens « Cobras » de Sassou Nguesso arrêtant des gens à Brazzaville.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 89 (été 2005)

- Un nouveau gouvernement de combat contre les classes exploitées
- Le PCF pendant et après la campagne du « non »
- Communisme et communautarisme
- Haïti : la situation dramatique des classes populaires
- Soixante ans après l'écroulement du III Reich : les responsabilités du grand patronat allemand dans l'arrivée de Hitler au pouvoir

Tribune de la Minorité

- Tsunami politique ou vaguelette politicienne ?

Prix : 1,50 euro

Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro



• Le 31 août 1980, à Gdansk, en Pologne

Une victoire éclatante mais sans lendemain

En Pologne, à quelques semaines d'élections générales, on a célébré le vingt-cinquième anniversaire des accords de Gdansk qui, le 31 août 1980, ont sanctionné la défaite du gouvernement devant la classe ouvrière en lutte.

Une classe ouvrière combative

Le régime de Démocratie Populaire s'était, non sans résistances, installé en Pologne de 1945 à 1948, grâce à la présence de l'armée soviétique. Il se heurta fréquemment à une classe ouvrière combative, qui luttait d'abord pour défendre ses intérêts matériels, et non par nationalisme antirusse ou pour afficher son catholicisme, quand de son côté la hiérarchie catholique collaborait discrètement avec le régime.

En juin 1956, le gouvernement avait réprimé dans le sang les émeutes ouvrières de Poznan, contre l'augmentation des normes de production et le mauvais ravitaillement, mais il avait dû appeler au pouvoir Gomulka réputé partisan d'une plus grande ouverture. En décembre 1970, des hausses de prix déclenchaient une vague de révoltes ouvrières, dont les centres furent Szczecin, Gdansk et Lodz. La répression fit des centaines de morts, mais Gomulka dut laisser la place à Gierek, un ancien mineur, qui négocia et finit, en février 1971, par annuler les hausses et geler les prix pour deux ans.

En 1976, les grèves et les manifestations des usines de Radom et d'Ursus, toujours contre des hausses de prix, avaient vu la naissance du KOR, le Comité de défense des ouvriers. Ses animateurs, en majorité issus de la contestation universitaire de mars 1968, se tournaient maintenant vers la classe ouvrière. Mais, laïcs et parfois marxistes au départ, ils capitulèrent rapidement devant l'Église, sous prétexte que beaucoup d'ouvriers étaient catholiques, et se firent les chantres de la religion et de la Pologne éternelle.

Les grèves de l'été 1980

En 1980, le gouvernement avait décidé d'augmenter de 50 à 80 %, à partir du 1^{er} juillet, les

prix de la viande vendue directement dans les entreprises, la seule accessible aux ouvriers. L'une après l'autre, de nombreuses usines se mirent en grève contre cette mesure. Comme d'habitude, le gouvernement négocia, lâchant localement quelques augmentations de salaires, pour faire reprendre le travail aux plus déterminés.

La lutte prit un nouvel essor lorsque, le 14 août, les chantiers navals Lénine de Gdansk se mirent en grève, avec leurs 17 000 ouvriers. Le mouvement

entreprises fut constitué, dont les revendications étaient nettement politiques : liberté syndicale, droit de grève, liberté d'expression.

La grève, organisée localement et régionalement, s'étendit à tout le pays, faisant plier le gouvernement. Le 31 août, symboliquement, le vice-Premier ministre venait accepter et signer publiquement au chantier naval Lénine les 21 revendications du comité de grève régional de Gdansk, et les mêmes accords furent signés

confuse d'affrontements, de chantages et de négociations. Mais l'initiative fut vite dans le camp du pouvoir, tandis que le syndicat se contentait de résister et de parer les coups, d'exiger le respect des accords signés, au moyen de grèves puissantes mais défensives.

Et lorsque le 13 décembre 1981 le gouvernement, sous la direction du général Jaruzelski, décréta l'état de guerre, interdit le syndicat et arrêta ses dirigeants, la direction de Solidarité, en plein accord avec la hié-

mur de Berlin, Walesa fut élu président de la République. Mais aucun des problèmes cruciaux des travailleurs polonais n'a trouvé de solution.

Malheureusement, dans les convulsions politiques que connût la Pologne après 1980, bon nombre de dirigeants politiques, et Walesa lui-même, utilisèrent leur audience acquise dans la classe ouvrière, et le syndicat Solidarité lui-même, pour défendre des buts et des intérêts opposés à ceux de la classe ouvrière.

Aujourd'hui, pour ce 25^e anniversaire, vainqueurs et vaincus d'août 1980, promoteurs et victimes du coup d'État de Jaruzelski fin 1981, se sont retrouvés dans une belle unanimité, en compagnie de chefs d'État et de dirigeants politiques européens. Lech Walesa lui-même, le dirigeant de la grève de 1980 puis du syndicat Solidarité, y avait invité l'actuel président polonais, Kwasniewski, qui à l'époque était dans le camp d'en face. Se réclamant de « l'esprit de Solidarité », tous ont fêté la « fin du communisme » dont cette victoire ouvrière aurait été le prélude, neuf ans avant la chute du mur de Berlin.

En Pologne, la classe ouvrière elle-même a mené la lutte contre un régime qui, bien que se proclamant socialiste, était avant tout un régime de dictature antiouvrière dont la pression soviétique constante bridait les tendances nationalistes. Mais les dirigeants de cette grève victorieuse visaient seulement à négocier des places pour eux-mêmes et à procurer à la Pologne une meilleure place sur la scène internationale. Les cérémonies actuelles témoignent de la réussite de ces ambitions réformistes et nationalistes, aux dépens d'une classe ouvrière qui pouvait et méritait mieux.

Reste que le mouvement gréviste de juillet-août 1980 aura montré à la fois quelle était la puissance de la classe ouvrière, quand elle se mobilisait, et combien, pour changer durablement ses conditions d'existence, il lui était indispensable de se donner une direction décidée à aller jusqu'au bout, jusqu'à instaurer un véritable pouvoir prolétarien capable de changer toute la société.

Vincent GELAS



Lech Walesa s'adressant à la foule du haut d'une porte des chantiers navals durant la grève, le 25 août 1980. Au fond à droite, sous un drapeau polonais, une image de la Vierge...

avait été préparé par un groupe de travailleurs liés au KOR et soudés par des années de militantisme. Certains d'entre eux ne travaillaient plus aux chantiers, comme Walesa, qui en avait été licencié en 1976. Les revendications de départ étaient des augmentations de salaires et la réintégration d'une militante du syndicat clandestin récemment licenciée. La grève fut unanime. L'occupation de l'usine par 10 000 ouvriers se déroula de façon disciplinée, sous la direction d'un comité de grève élu dont faisaient partie Walesa et ses camarades.

Dans les négociations avec la direction et les autorités, retransmises par hauts parleurs dans toute l'usine, le comité de grève accepta les augmentations proposées mais décida de poursuivre la grève, par solidarité avec les autres entreprises. Un comité de grève régional inter-

partout dans le pays.

Des lendemains qui déchantent

La classe ouvrière semblait maîtresse du pays. Le syndicat Solidarité, issu de la grève, organisait dix millions de personnes, salariés et petits paysans. Le gouvernement, dans lequel Gierek avait été remplacé par Kania, était sur la défensive. Mais la direction de Solidarité, se revendiquant du catholicisme et du nationalisme polonais, ne cherchait aucunement à renverser le pouvoir pour construire une autre société. Elle voulait une Pologne pro-occidentale et conservatrice, sur le modèle de la dictature de Pilsudski puis des colonels, entre les deux guerres mondiales.

De septembre 1980 à la fin de 1981, ce fut entre Solidarité et le gouvernement une suite

rarchie catholique, freina les ouvriers, les détourna d'un affrontement avec le pouvoir. Elle se contenta d'une guérilla syndicale, dans le but de rouvrir les négociations avec le régime. D'ailleurs, comme Walesa l'écrivit dans ses Mémoires, le gouvernement n'était-il pas dirigé par un vrai Polonais, un général sous lequel il avait servi et qui, de plus, était issu de la noblesse ? Quant aux dirigeants occidentaux, qui n'avaient pas de mots assez durs contre Jaruzelski, ils récompensèrent cette attitude responsable de Walesa en lui décernant en 1983 le prix Nobel de la paix.

Le gouvernement polonais n'ouvrit des négociations qu'en février 1989. Elles aboutirent à des élections relativement libres. Les partisans de Solidarité, victorieux, formèrent le gouvernement. L'année suivante, un mois après la chute du

Des emplois jeunes aux « emplois vie scolaire », la précarité s'aggrave

Le ministre de l'Éducation nationale, de Robien, et celui de la Cohésion sociale, Borloo, ont annoncé l'embauche de 45 000 « emplois vie scolaire ». En réalité, 25 000 d'entre eux sont destinés à remplacer les contrats emploi solidarité qui arrivent à terme ou les contrats emploi consolidé, et seuls 20 000 nouveaux postes seront créés.

Pour ces emplois comme pour les précédents, la précarité est toujours de mise, seule l'appellation change. D'une durée de six à vingt-quatre mois maximum, ils seront rémunérés au smic horaire pour 20 à 26 heures par semaine. Car l'un des avantages de ces temps partiels imposés, pour le gouvernement, c'est de multiplier par deux le nombre d'emplois créés, et de diminuer d'autant le nombre de sans-emploi. Ces contrats s'adressent en priorité aux jeunes non qualifiés et à ceux qui touchent les minima sociaux. Autant dire que de tels contrats permettront tout juste

de survivre.

Les tâches dévolues aux n o u v e a u x embauchés sont aussi variées que floues : accueillir et encadrer les élèves, aider les élèves handicapés, participer à l'animation culturelle ou aux tâches administratives, etc. Et quelle formation vont-ils recevoir, pour leur permettre d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions ? Sur ce point-là aussi, le flou domine.

Selon de Robien, cette création d'emplois de vie scolaire « devrait soulager la communauté éducative et les parents, car les professeurs pourront se consacrer davantage à leur enseignement ». Certes, l'arrivée de personnel dans les établissements sera d'autant mieux accueillie que, ces dernières années, les suppressions de postes d'enca-



drement utiles se sont comptées en dizaines de milliers : des emplois-jeunes aux surveillants, en passant par des postes d'enseignants, la liste est longue. Et les 20 000 embauchés supplémentaires à temps partiel ne peuvent compenser la perte des 62 000 emplois-jeunes dont les contrats ont pris fin en 2003.

Le précédent gouvernement de gauche, en créant ces emplois

précaires dont la durée était limitée à cinq ans, a favorisé les licenciements de ces jeunes qui remplissaient pourtant des fonctions indispensables dans les établissements. Il a préparé le terrain à ce gouvernement qui accentue encore la précarité en faisant des contrats à temps partiel, d'une durée réduite à six mois, renouvelables pendant deux ans maximum.

Aline URBAIN

• Rentrée scolaire

Enseignement ou garderie ?

La loi d'orientation sur l'école concoctée par l'ex-ministre de l'Éducation nationale Fillon, que son successeur Gilles de Robien avait lors de son arrivée déclaré vouloir remettre à plat, va finalement s'appliquer dès cette année scolaire.

Certaines mesures entrent en application à la faveur de la rentrée, le 2 septembre pour la majorité des élèves.

En particulier, les enseignants des collèges et des lycées se verront proposer de remplacer leurs collègues absents : cette mesure concernera, aux termes de la loi, les absences de deux semaines maximum et ne s'appliquerait, jusqu'à fin décembre, qu'à des enseignants volontaires. À partir du 1^{er} janvier, le chef d'établissement aura le pouvoir de réquisitionner un professeur, faute de volontaire, dans la limite de cinq heures d'enseignement supplémentaires par semaine.

Comme les emplois du temps des classes sont des grilles dont le moindre changement peut remettre en cause l'équilibre complexe, les parents risquent de voir leurs enfants sur-

chargés de cours d'éducation physique parce que le seul enseignant disponible dans le créneau où le professeur d'anglais est absent est un professeur d'éducation physique. Et au prix de combien de bouleversements, d'erreurs, d'incompréhensions, de cours manqués...

C'est mieux que rien, diront sans doute les partisans de la loi Fillon. Mais c'est mépriser le travail de longue haleine dans lequel enseignants et élèves étaient engagés, et faire semblant de croire que n'importe quel professeur peut de but en blanc

prendre en main trente ou trente-cinq adolescents qu'il ne connaît peut-être pas encore. Et encore, la loi prévoit que le choix ou la désignation des enseignants chargés de remplacer leurs collègues malades se fera « en relation avec leurs propres compétences », ce qui ne prouve pas qu'un chef d'établissement ne tentera pas de faire faire du dessin d'art à un professeur de géographie, sous prétexte qu'il sait dessiner des cartes.

En fait, derrière cette grossière démagogie destinée aux parents d'élèves, se dissimule à

peine une des conséquences des économies budgétaires sur l'éducation : au lieu de créer des postes et de former des enseignants remplaçants pour les collèges et les lycées, le ministre supprime ceux qui existent et invente un tour de passe-passe pour boucher les « trous ». Tant pis si, au lieu de leur cours, les adolescents sont parqués dans une sorte de garderie ! Les 5 800 suppressions de postes d'enseignants en collèges et lycées et les millions d'euros ainsi économisés sont à ce prix.

Viviane LAFONT

Un exemple qui promet

On nous rebat les oreilles sur les bienfaits de la semaine de quatre jours dans l'Éducation nationale, qui permettrait de meilleurs rythmes scolaires, notamment en raccourcissant les congés d'été. La presse s'est cependant faite plus discrète sur les conditions de cette rentrée anticipée, par exemple en Seine-Saint-Denis. Ainsi aux Lilas, le premier jour, quatre postes et demi d'instituteurs n'étaient pas pourvus.

Dès la rentrée, des enfants

ont donc été renvoyés chez eux, provoquant un émoi certain chez les parents d'élèves, qui se montraient à juste titre inquiets sur les conditions de remplacement des professeurs absents. D'autant plus que même le principal interlocuteur des parents, l'inspecteur de l'Éducation nationale, était porté manquant par suite d'un problème d'affectation. Cela promet pour le 2 septembre, jour de la rentrée pour l'ensemble des élèves !

Comme chaque année, le rectorat de Créteil a prévu au plus juste et n'a pas ouvert suffisamment de postes. Et, comme chaque année, il va faire appel aux listes complémentaires, c'est-à-dire à des jeunes professeurs qui n'auront reçu aucune formation et seront contraints d'improviser au dernier moment ! La rentrée s'annonce sous de bons auspices !

A.U.

L'indice que ça ne va pas !

Selon une enquête de la revue *60 millions de consommateurs*, le pouvoir d'achat n'aurait quasiment pas augmenté entre juin 2001 et juin 2005. À 30 euros près, la hausse du salaire moyen a été absorbée par la hausse des prix.

Mais salaire moyen, cela ne veut pas dire grand-chose. Car ce salaire « moyen » augmente, même lorsque seuls les hauts salaires augmentent, alors que les produits ne sont pas moins chers pour les classes populaires. Et surtout, parler salaire, c'est ne pas tenir compte de ceux qui sont au chômage, ont retrouvé un emploi moins payé, ou n'ont plus que des emplois à temps partiel. Mais, que le pouvoir d'achat n'augmente pas, y a-t-il réellement besoin d'enquête pour s'en convaincre ?

Le premier bilan de ces vacances qui se terminent a d'ailleurs confirmé la tendance. Le ministère du Tourisme signale ainsi « le raccourcissement général de la durée des séjours et la baisse des dépenses, reflet des performances économiques médiocres des pays européens ». Le chômage augmente partout en Europe, mais le gouvernement s'étonne que les gens ne partent pas en vacances ! Et comme chaque été, on a revu à la télé restaurateurs ou hôteliers se plaindre que les touristes restent moins longtemps, consomment plus volontiers des sandwiches que des repas au restaurant, se logent chez leurs amis plutôt qu'à l'hôtel ou en location.

Pour tronqués qu'ils soient, les chiffres de l'Insee confirment ce que tout un chacun constate. Les départs en vacances (et « vacances » à l'Insee, cela commence dès qu'on a passé cinq jours hors de chez soi) stagnent depuis quinze ans. Deux Français sur cinq ne partent pas.

Mais pas de pessimisme ! Il y a encore des gens qui peuvent dépenser sans compter en vacances : ainsi Lindsay Owen-Jones, PDG de L'Oréal, a touché chaque mois en 2004 la bagatelle de 476 fois le smic. Quatre smic à l'heure, quand ses suivants immédiats, les PDG de Vivendi, Carrefour ou Axa n'ont touché que deux smic à l'heure à peine...

Alain LECAIRE

• Téléphones portables

Entente sur le dos des consommateurs et des salariés

Un rapport du Conseil de la concurrence a été rendu public par la presse, après avoir dormi sur le bureau du ministre de l'Industrie. Il met en cause les trois opérateurs de téléphonie mobile en France : Orange, filiale de France Télécom, SFR, filiale de Vivendi Universal, et Bouygues Télécom.

Ceux-ci auraient, entre 1997 et 2003, tenu des réunions mensuelles au cours desquelles ils se seraient entendus pour se partager le marché et pour maintenir

leur prix au plus haut. Résultat : des parts de marché qui n'ont pas évolué pendant cette période, des profits mirifiques (55 à 88 % de retour sur investissement en 2003, un remboursement des investissements initiaux en deux ans seulement) et des prix qui ont stagné, voire augmenté dans certains cas.

ment tout autre : ce secteur en plein boom était – et est toujours – une source de profits assurés et un moyen de détériorer – au prétexte de la sacro-sainte concurrence – les conditions de travail des salariés du secteur.

Ce n'est pas le nombre d'opérateurs qui est en cause, ou un défaut de fonctionnement du marché : partout ailleurs en Europe, quel que soit le nombre d'opérateurs, les prix sont aussi élevés. Les 45 millions de clients ne sont là que pour payer chaque mois leur écot. Ces ententes pour

Manifestation contre la privatisation de France Télécom censée introduire la concurrence sur le marché.



Orange aurait même œuvré pour que son « concurrent » Bouygues Télécom conserve ses parts de marché. Le but de cette manœuvre a priori surprenante était pour France Télécom de ne pas dépasser un certain seuil, au-delà duquel ses tarifs auraient été fixés par l'Autorité de régulation des télécommunications.

La privatisation des télécommunications nous avait été présentée à l'époque comme un espoir de baisse des prix. La réalité est évidem-

plumer la volaille sont chose courante dans tous les secteurs de l'économie. Ce n'est pas un hasard si Thierry Breton, aujourd'hui chargé du dossier en tant que ministre de l'Industrie, fut à l'époque des faits successivement membre du conseil d'administration de Bouygues Télécom et PDG de France Télécom. Le Thierry Breton qui a su si bien servir les propriétaires de ces deux opérateurs continuera, n'en doutons pas, à exercer son zèle lorsque cette affaire sera jugée en novembre prochain. Les risques encourus sont de toute façon minimes, après ces années de vaches grasses : une amende de 10 % du chiffre d'affaires en théorie, mais en pratique plutôt 1 à 2 %, soit au maximum 100 millions d'euros. Ils auraient tort de se gêner.

Étienne PERROT

• Transports publics

Une rente pour Vivendi et compagnie

Début juillet, les trois grandes sociétés privées françaises de transport urbain, parmi lesquelles une filiale de Vivendi, ont été condamnées à payer des amendes pour s'être partagé à l'amiable l'attribution de nombre de réseaux de transports urbains de province.

Au total, elles devront verser près de 12 millions d'euros, mais cela ne représente que 0,4 % de leur chiffre d'affaires, qui a atteint 3 milliards d'euros pour leurs seules activités en France.

Ce qui leur est reproché, c'est de ne pas avoir joué le jeu de la concurrence. Car officiellement elles doivent répondre aux appels d'offres lancés par les élus qui dirigent les agglomérations. Mais il n'est pas bien difficile, à trois sociétés qui se partagent 80 % des réseaux de transports urbains de province, de faire des pactes de non-agression, tout en paraissant officiellement en concurrence, afin de s'entendre en vue de ramasser le plus possible sur le dos des futurs usagers, voire des collectivités qui sont parfois même complices.

Le Conseil de la concurrence a fait saisir des notes prises en

réunion par les responsables des sociétés de transports urbains entre 1996 et 1998, ainsi que des courriers échangés qui montrent comment ce petit monde, tout en vantant les bienfaits de la concurrence, s'entend comme larrons en foire pour faire payer le prix fort aux usagers. Les trois sociétés qui se partagent le marché sont mises en cause : Connex, du groupe Vivendi, est devenue la première entreprise européenne dans ce secteur ; Kéolis, qui appartenait à l'époque à la banque Paribas, avec une participation de la SNCF et de Vivendi, est contrôlé actuellement par un fonds de pension britannique ; Transdev est une filiale de la Caisse des Dépôts. Une concertation nationale a été organisée au niveau de la direction des trois groupes, avec des applications notamment à Bordeaux, Bar-le-Duc, Épernay, Laval, Chalon-sur-Saône, Saint-Claude, Oyonnax et Sens. L'enquête indique que « dans ces villes, à l'occasion des appels d'offres, les entreprises se sont mises d'accord, soit pour ne pas présenter d'offre ou se désister, soit pour présenter des offres qui ne gênent pas le titulaire du marché ». Par exemple, les notes d'un responsable laissent entendre que, pour être sûr de

garder son fief de Bordeaux, Connex a laissé les mains libres à Kéolis pour Rouen et Châteauroux. Les sociétés « ont activement fait fonctionner le cartel en surveillant l'attribution des marchés dans au moins 27 villes réparties sur l'ensemble du territoire, sous la menace de représailles à l'encontre des entreprises susceptibles de troubler leur jeu anticoncurrentiel ».

On peut imaginer que le gâteau doit être juteux, mais l'enquête n'indique pas combien ces réseaux de transports publics ont rapporté aux actionnaires. Elle ne précise pas non plus les raisons qui ont poussé les maires dans 80 % des agglomérations – y compris ceux de grandes villes qui disposent de services techniques importants – à confier le transport public à des sociétés privées, au lieu de les gérer directement. De toute façon, c'est une mauvaise affaire pour la population : qu'elles se fassent concurrence ou qu'elles s'entendent pour se partager le butin, les ex-Vivendi et compagnie ont pour objectif de prélever une rente sur le fonctionnement des services publics.

Jean SANDAY

• Marché de l'électricité

Les gros consommateurs trouvent le courant trop cher

Depuis l'année 2000, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour les industriels et autres très gros consommateurs. Depuis juillet 2004, il a été ouvert à tous les « professionnels » (PME, artisans, collectivités, etc.) qui peuvent acheter leur électricité à un autre fournisseur qu'EDF. Et c'est en 2007 que devrait être ouvert à la concurrence l'ensemble du marché, y compris donc celui des particuliers.

Cette ouverture avait été demandée à cor et à cri par les économistes et les hommes politiques, qui vantaient les mérites de la concurrence, laquelle, mettant fin au monopole d'EDF, allait ainsi permettre une baisse des tarifs.

Mais après cinq ans, le bilan est loin de ces attentes. C'est

ainsi que, depuis quelques années, les industriels gros consommateurs d'électricité, comme les industries chimiques, métallurgiques, de l'aluminium mais aussi la SNCF, se plaignent de l'augmentation de leurs factures : de l'ordre de 30 %, voire 55 % pour la SNCF. Une situation qui n'a pas manqué d'émouvoir les pouvoirs publics puisque, à l'initiative du ministre délégué à l'Industrie, un groupe de travail a été créé en mars, réunissant les producteurs d'électricité en France (EDF, Suez-Electrabel, SNET) et les gros consommateurs dits « électro-intensifs », pour trouver une solution après l'envolée des prix.

Ce groupe a rendu sa copie le 20 juillet : ces consommateurs « électro-intensifs » vont

se rassembler dans un consortium pour négocier des prix moins élevés, sur la base de contrats à long terme. C'est une manière de reconstruire, du moins en partie, ce qui existait avant l'ouverture du marché, quand les grands industriels bénéficiaient alors de contrats avec tarifs préférentiels, qui étaient d'ailleurs tenus secrets.

Grâce à leur entente, ces consommateurs dits « électro-intensifs » réussiront donc peut-être à éviter les hausses de tarifs qui semblent devoir être le résultat le plus clair de cette « ouverture du marché ». En revanche les petits professionnels, et bientôt les particuliers, les paieront sûrement.

Pierre VANDRILLE

• Vers un appel de toutes les confédérations syndicales

Pour une rentrée de luttes

Après les déclarations de la CGT et de FO, se prononçant pour une journée de grèves et de manifestations fin septembre ou début octobre contre les mesures gouvernementales, pour l'emploi et les salaires, la CFDT et la CGC viennent de se rallier à cette initiative. La date exacte devrait être arrêtée dans les prochains jours.

Quelles que soient les intentions véritables et la résolution réelle des dirigeants syndicaux, les travailleurs ont intérêt à se saisir de cette occasion pour exprimer massivement leur volonté de mettre un coup d'arrêt à la politique patronale de licenciements, de bas salaires, d'aggravation continue des conditions de travail, et de précarité toujours croissante.

Car pendant que le nouveau gouvernement Villepin continue, dans la lignée de

tous les gouvernements précédents, de s'attaquer aux quelques protections légales contre l'arbitraire patronal dont pouvaient encore bénéficier les travailleurs, le patronat a continué de son côté, en se servant du chantage à l'emploi, à aggraver les conditions de travail, à faire baisser les salaires, y compris dans de très grands groupes industriels riches à milliards, tout en continuant de supprimer des emplois et de licencier.

Cette arrogance et ce cynisme des patrons sont alimentés par le sentiment qu'ils peuvent tout se permettre, sans risquer en retour des réactions à la hauteur de ces attaques. Eh bien, c'est cela qu'il faut changer, et au plus vite.

Evidemment, pour inverser véritablement le cours catastrophique des choses, pour imposer aux patrons de ne plus licencier, de ne plus avoir recours à la précarité permanente, de

garantir des conditions de travail humaines et de rattraper les baisses continues de pouvoir d'achat, il faudra bien autre chose qu'une journée d'action. Il faudra une véritable explosion sociale, venue du fond de la classe ouvrière, avec une ampleur et une détermination capables d'inspirer une crainte salutaire au patronat, bref d'une ampleur comparable à ce que fut le mouvement de révolte de juin 1936.

Mais une participation massive des travailleurs à l'initiative syndicale pourrait redonner confiance à bien des travailleurs, en rendant crédible la perspective d'une contre-offensive du monde du travail. De plus, c'est la seule façon de faire contrepoids aux éventuelles manœuvres et au manque de détermination de bien des dirigeants des grandes confédérations syndicales, si ce n'est de tous. Car si la CFDT s'est ralliée à cet appel, son secrétaire géné-



Manifestation du 10 mars 2005, à Paris. Certes les travailleurs ont la force du nombre. Encore faut-il que les syndicats soient à la hauteur.

ral, Chérèque, a surtout tenu à rappeler qu'il entendait rester un partenaire prêt à discuter de tout avec le gouvernement.

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a déclaré que l'objectif était « de réunir un million de manifestants en octobre », autant que le 10 mars dernier. Mais justement, s'il y a bien eu un million de manifestants à cette date, les dirigeants confédéraux n'ont rien proposé pour donner une suite à ce succès. Bernard Thibault quant à lui a déclaré le 29 août que « les ingrédients sont réunis pour une mobilisation d'envergure », en précisant : « Si les salariés répondent présent, il n'y a aucune raison que ce soit seule-

ment une étincelle. » Mais il ajoutait en même temps qu'il entendait être un partenaire pour le gouvernement et le patronat, pour discuter du social et aussi de l'économie. Mais revendiquer un rôle de « partenaire », ce n'est pas vraiment la même chose que de se préparer à prendre la tête d'une riposte d'ensemble de la classe ouvrière.

Mais c'est cependant en s'emparant des initiatives qui seraient proposées, pour en faire une démonstration de force, que la classe ouvrière peut se donner les moyens de peser sur la situation.

Paul SOREL

• L'intéressement à la SNCF

Les cheminots intéressés par... une augmentation uniforme des salaires

La direction de la SNCF ne manque pas d'air ! Sa dernière trouvaille pour tenter de convaincre les cheminots qu'ils doivent travailler plus, « faire des performances », être « plus productifs » et accepter les réductions d'effectifs, c'est de mettre en place un « accord d'intéressement ».

Si les syndicats signaient un

tel accord – car la SNCF tient à ce que les militants syndicaux mouillent leur chemise en se faisant les défenseurs de sa politique auprès des salariés – les cheminots pourraient recevoir une somme variant entre 100 et 150 euros – en fonction des résultats à venir – à laquelle viendrait s'ajouter une prime exceptionnelle de

200 euros. Pour la SNCF, l'opération serait d'autant plus intéressante que, sur les sommes ainsi versées, elle n'aurait pas à payer de charges sociales.

Guillaume Pépy, directeur général de la SNCF, se trouve très généreux et compte bien faire marcher dans sa combine syndicats et cheminots. Le hic,

c'est que la CGT, syndicat majoritaire, a annoncé à juste titre qu'il n'était pas question qu'elle signe un tel accord, ce qui reviendrait d'ailleurs à approuver l'ensemble de la politique de la SNCF, tant sur les salaires que sur le reste. Espérons qu'elle restera ferme sur cette position. En tout cas, puisque la SNCF annonce

qu'elle a ramassé une centaine de millions de bénéfices et prétend en redistribuer une partie, c'est le moment pour les cheminots de lui rappeler qu'ils revendiquent une augmentation consistante de leur salaire mensuel, bloqué depuis des années.

L.P.

• Desmazières – Lesquin (Nord)

Le patron se prend pour « Big Brother »

Le groupe Desmazières possède 150 magasins Chauss'Expo dans le pays, avec plus de 700 salariés, dont 220 au siège de Lesquin. Dans l'entrepôt, pour préparer les colis à expédier dans les magasins, décharger les camions, ranger les palettes, c'est comme partout la course à la productivité et tous les moyens sont bons pour augmenter les cadences. Pour faire pression sur le personnel, la direction a mis en place une nouvelle fiche d'activité au service « Réception », encore plus détaillée que celle qui existait jusqu'à présent. Chaque jour, il faut

remplir une check-list répertoriant avec une précision d'apothicaire les différentes tâches effectuées, leur durée, le nombre d'articles traités, etc.

Alors que nous faisons essentiellement de la maintenance et du contrôle des colis de chaussures, pas moins de 43 activités y sont répertoriées, dont une bonne quinzaine dans les catégories « absences » ou « heures non actives », qui regroupent pêle-mêle les congés, retards, temps de pause, temps d'attente ou encore « arrêt de travail ». Pour la direction, chaque minute que nous passons à l'usine doit

lui permettre d'augmenter un peu plus ses profits. Quant aux pauses – déjà réduites de moitié depuis le passage aux 35 heures –, aux réunions ou même à la visite médicale annuelle, ce sont autant de « temps morts » qu'elle voudrait bien grignoter.

Cependant il manque une 44^e rubrique : « temps de remplissage de la fiche de contrôle »... Ça nous prend de plus en plus de temps. Peut-être qu'elle sera dans la prochaine mouture. Ah si, encore une 45^e : grève pour ras-le-bol...

Correspondant LO

On délocalise aussi les affreux

Dimanche 28 août, tard le soir, l'émission Strip tease sur FR3 était consacrée à un reportage sur un chef particulièrement odieux qui avait fait parler de lui il y a quelques années, à Maryflo. Dans cette usine de confection bretonne, les ouvrières avaient fait grève jusqu'à obtenir le licenciement de ce chef arrogant, méprisant, qui insultait les femmes à longueur d'année. Depuis, l'usine a fermé (le reportage montrait la patronne, tout aussi horrible et imbue d'elle-même) et le chef est parti.

Après avoir sévi dans une autre entreprise, où la même aventure lui est arrivée, les journalistes l'ont retrouvé en

Tunisie. Là, il a gardé le même comportement. Devenu patron cette fois, il en rajoute encore dans l'odieux, multipliant les déclarations racistes devant la caméra. Il jouait même les fiers, remerciant la grève de l'avoir fait partir, car il dit être devenu riche... Un étalage écoeurant qui se passait de commentaires. Note d'espoir : les patrons se plaignaient que, désormais, les ouvrières ne se laissent pas faire, répondent, ne soient plus aussi dociles. Eh oui ! les patrons ne peuvent se contenter de ne délocaliser que la production. Ils emmènent avec la lutte des classes.

Alain LECAIRE

• Sécurité des vols

Une liste noire faite pour ne pas inquiéter les profiteurs...

Suite à la multiplication des réactions de passagers et à l'émotion suscitée par la catastrophe aérienne du Venezuela, le gouvernement français vient de publier une « liste noire » des compagnies aériennes.

La semaine dernière, le ministre des Transports Dominique Perben l'avait

point que les passagers refusent d'y embarquer ? Elle n'apparaît pas dans la liste gouvernementale. Les contrôleurs de l'aviation civile, quant à eux, disposeraient d'une liste d'une quarantaine de compagnies à risques. *Le Figaro* a même publié une liste de 37 compagnies « à éviter ». Autant dire que le gou-



juré : « Les Français auront à disposition cette liste, de manière qu'il y ait une totale transparence. » Mais les cinq noms fournis par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) sont en fait ceux de compagnies interdites de vol ou d'atterrissage en France, et concernent des pays tels le Mozambique ou la Corée du Nord, dont le trafic est marginal à l'échelle mondiale, et dont les liaisons aériennes avec la France sont des plus réduites. Cela n'apprend donc pas grand-chose aux usagers quant à la fiabilité des compagnies qui restent autorisées. Ainsi, que penser d'une compagnie telle que Fly Air, dont les appareils ont eu des avaries à répétition cet été, au

vernement a choisi de botter en touche.

Car le transport aérien doit avant tout être une source de profits pour les propriétaires de ces compagnies, petites ou grandes.

La « prudence » du gouvernement français s'explique avant tout par le souci de ne pas léser les intérêts économiques en jeu. Et la publication de cette « liste noire » n'est que de la poudre aux yeux, destinée à faire croire que le gouvernement fait quelque chose, le temps de l'émotion soulevée par une catastrophe et en attendant la suivante.

Jacques VENNES

Accidents aériens, contrôles et course au profit

Dans la présentation faite par les pouvoirs publics des circonstances qui ont entouré les catastrophes aériennes en série de cet été, les demi-vérités le disputent aux mensonges purs et simples.

Les autorités prétendent qu'elles n'auraient pas toujours la possibilité de savoir à quoi s'en tenir sur les normes de sécurité remplies par telle ou telle compagnie. Mais, pour savoir, encore faut-il le vouloir. Ce n'est pas le cas de ces ministres et responsables politiques qui couvrent un système du transport aérien lancé dans une concurrence effrénée, depuis que la « déréglementation » du ciel est devenue le maître-mot de la politique de tous les gouvernements.

Situé à Genève, le Bureau d'archives des accidents aéronautiques publie régulièrement des rapports chiffrés sur l'ensemble des accidents et incidents aériens à l'échelle du monde entier. À Bruxelles, des institutions de l'Union européenne collectent le même genre de données au niveau du continent. Toutes les informations voulues pourraient venir sur la place publique si les États, à commencer par les plus puissants, n'y mettaient pas leur veto. Car ce sont eux, au premier chef, qui ne veulent pas risquer de mettre en cause les énormes intérêts qui tournent autour du secteur aérien : ceux des compagnies, ainsi que ceux des constructeurs aéronautiques, des géants du tourisme, des groupes financiers qui ont investi dans ces activités, des chambres de commerce qui gèrent les aéroports, etc.

Chaque fois que survient une catastrophe aérienne, des

responsables en appellent à plus de « transparence », en se désolant hypocritement de ce que, à les en croire, une harmonisation internationale de la sécurité aérienne serait impossible. Pourtant, s'il est un domaine où, dès l'origine, se sont mises en place des structures de régulation internationale, c'est bien celui du transport aérien. Mais ces organismes, aussi vieux que le transport aérien lui-même,

les médias d'ici pointent du doigt certains pays et les conditions dans lesquelles y opèrent certaines compagnies. Mais puisque, nous dit-on, ce dernier point ne relève que des États locaux, qu'est-ce qui empêche, ici, de contrôler et de bloquer éventuellement des avions dont même les passagers se rendent parfois compte qu'ils peuvent être dangereux ? Le même manque de volonté politique



Un des rares contrôleurs à Roissy-Charles-de-Gaulle. Pour l'immense majorité des avions-poubelles, c'est « pas vu, pas pris ! ».

n'ont jamais eu pour but premier d'assurer la sécurité des vols. Leur préoccupation, c'est d'organiser la sécurité d'une activité qui puisse, si possible, rapporter du profit.

Et dans ce cadre-là, celui de la course au profit, ni les « label bleu » et autre « liste noire » ne changent grand-chose à la réalité. Bien sûr, après des catastrophes comme celle de Charm el-Cheikh ou du Venezuela cet été,

que quand on nous dit, à chaque marée noire, qu'on ne pourrait pas vraiment contrôler tous les « navires-poubelles ». Et s'agissant cette fois d'« avions-poubelles », ce n'est certainement pas avec 25 malheureux inspecteurs de la DGAC (dont à peine une demi-douzaine pour les deux principaux aéroports, ceux d'Orly et de Roissy) qu'on pourrait y arriver !

Pierre LAFFITTE

« Grandes » compagnies et vols à « petits prix »... pour elles

À côté des compagnies, généralement immatriculées dans un pays du Tiers Monde, qui ont été à l'origine des drames aériens de cet été, il en est d'autres, les « grandes », qui se targuent de respecter les normes internationales de sécurité, et même de s'en imposer de plus rigoureuses.

Pourtant, entre les unes et les autres, il n'existe aucune cloison étanche. En tout cas, aucune qui empêcherait les géants mondiaux du ciel de figurer en bonne place dans la

liste des accidents aériens, tel Air France à l'aéroport de Toronto récemment, ni surtout de chercher à faire des économies sur tout, y compris sur les conditions propres à assurer la sécurité. Ainsi quand ils réduisent leur personnel de bord, ou quand ils ne cessent d'exiger plus de « productivité » (autrement dit, plus de profit) du personnel d'entretien de leurs avions.

C'est dans un même but d'économies, et de bénéfices accrus, que ces grandes compa-

gnies multiplient les vols en « code share » (partage de code) avec des compagnies ne remplissant nullement les mêmes critères de contrôle et de sécurité qu'elles. Ce système, largement pratiqué par toutes les grandes compagnies, permet de facturer aux passagers des billets au prix fort (censé être justifié entre autres par cette sécurité renforcée), tout en les faisant voyager sur un avion d'une autre compagnie, dont les coûts de fonctionnement sont plus bas, la grande compagnie empochant

la différence au passage.

Ainsi, le vol et sa préparation (entretien de l'avion, qualification des équipages, etc.) sont assurés, par exemple, à des coûts russes dans le cas des vols « partagés » sur Paris-Moscou entre Air France et Aeroflot, avec des avions immatriculés... aux Bermudes. Évidemment, Air France ne s'en vante pas auprès des passagers. Mais ses actionnaires ne peuvent que s'en féliciter.

P.L.

Prévenez les passagers !

Les 4 400 mécaniciens de Northwest Airlines ont beau être en grève, les avions de cette compagnie américaine continuent à voler. Et la direction, qui a provoqué cette grève en voulant réduire de 25 % les salaires de ses mécaniciens, d'assurer qu'elle continuera à faire voler ses appareils.

Le Figaro, qui rapporte l'information, l'illustre de la photo d'un gréviste arborant une pancarte qui avertit : « Ne volez pas sur Northwest, c'est dangereux ».